

A la lecture de l'Est Républicain, manifestement, on peut constater que ce journal nie complètement toutes les interventions qu'Hervé Féron fait en tant que député. Le plus grave, c'est que cela est préjudiciable aux citoyens. On se souvient du refus de ce journal d'informer les petits artisans, petits commerçants et petits entrepreneurs de l'intervention et des propositions d'Hervé Féron par rapport à la Cotisation Foncière des Entreprises.

Nous republions ci-dessous ces propositions qui avaient été faites. En n'informant pas les intéressés, ce journal contribue à les mettre en difficulté.

*Le groupe de Gauche à la Communauté Urbaine du Grand Nancy souhaite expliquer que si vendredi, par la voix d'Hervé FERON, il a interpellé le Président de la Communauté Urbaine du Grand Nancy sur l'insupportable hausse de l'imposition locale pour les petits commerçants, les petits artisans et les petits entrepreneurs, il a surtout proposé des solutions très concrètes.*

*Il faut comprendre que dans l'état actuel de la loi, la CUGN a la possibilité avant le 31 décembre 2012 de revenir sur son vote et par conséquent de minorer cette hausse de la Cotisation Foncière des Entreprises, mais cela n'aura d'effet que sur l'impôt 2013 !!! C'est ce qu'ont déjà fait d'autres collectivités, mais ce n'est pas satisfaisant pour les artisans, commerçants et entrepreneurs qui sont véritablement étranglés.*

*Les solutions proposées : Les contribuables doivent s'acquitter de leurs impôts avant le 15 décembre 2012. Un amendement dans le Projet de Loi de Finance Rectificatif permettra aux Collectivités de délibérer pour modifier le montant des bases de cette Cotisation Foncière des Entreprises pour ce qui concerne l'impôt 2012. Le Projet de Loi Rectificatif sera voté avant le 16 décembre, mais la teneur de cet amendement sera connue dès la première semaine de décembre.*

*Conformément à ce qu'a préconisé le ministre, les contribuables en difficultés (petits commerçants, artisans, petits entrepreneurs) peuvent solliciter les services fiscaux (à qui des consignes de souplesse ont été données) pour ne payer que l'équivalent du montant de l'impôt 2011 pour le 15 décembre 2012 et demander un délai de paiement pour la partie qui excède ce qui était le montant de l'impôt 2011. Le Groupe de gauche a donc demandé à André Rossinot de mettre à l'ordre du jour du Conseil de Communauté du 14 décembre prochain une délibération par anticipation de cet amendement du Projet de Loi de Finances Rectificatif (le Ministre a demandé aux Préfets de ne pas engager de recours dans ce cas) pour revenir sur la hausse excessive de la Cotisation Foncière des Entreprises votée par la CUGN.*

*André Rossinot a déclaré très clairement qu'il n'était pas opposé à ce qu'une telle délibération soit votée au Conseil de Communauté du 14 décembre, c'est déjà une victoire pour la Gauche et c'est un peu d'espoir pour les petits commerçants, artisans, entrepreneurs. N'oublions pas que de nombreux emplois sont en jeu.*

Aujourd'hui, on parle d'un tout autre sujet, la CDCI, et le projet d'André Rossinot du rattachement de Cerville à la CUGN. C'est Hervé Féron qui, depuis de longs mois, est intervenu à tous les niveaux, pour empêcher cette grande injustice et ces nouveaux petits arrangements entre amis. C'est toujours Hervé Féron qui a écrit au Ministre de l'Intérieur,

Manuel Valls, qui a très certainement permis de reporter cette CDCI restreinte. Dans ce journal, une fois de plus, cette lutte est attribuée à d'autres. Mais ce n'est pas grave, car les habitants de Cerville savent bien qui a fait quoi. Ce n'est peut-être pas dans le presse qu'on apprend ce qui se passe sur le terrain... Vous trouverez à nouveau copie de la lettre à Manuel Valls ci-dessous.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Hervé FERON  
Maire de Tomblaine  
Député de Meurthe-et-Moselle

Tomblaine, le 29 novembre 2012

Monsieur Manuel VALLS  
Ministre de l'Intérieur  
Ministère de l'Intérieur  
Place Beauvau  
75008 PARIS

N/Réf : HF/CJ

Monsieur le Ministre,

Je souhaiterais attirer votre attention sur la situation de la commune de Cerville qui me paraît être pour le moins inquiétante.

Monsieur le Préfet de Meurthe-et-Moselle a arrêté en 2011 une proposition de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale et a demandé à l'ensemble des Conseils Municipaux de se prononcer sur ce schéma.

Dans cette proposition, il n'était absolument pas question de changer la situation de la commune de Cerville, la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) n'avait d'ailleurs jamais évoqué ce sujet jusqu'alors.

La commune de Cerville fait partie de la Communauté de Communes du Grand Couronné. Elle bénéficie de ressources qui font d'elle une commune plutôt riche dans une communauté de communes où la solidarité intercommunale doit primer avant tout.

Contre toute attente et alors que ce point ne figurait pas à l'ordre du jour du Conseil Municipal, Madame le Maire de Cerville a demandé le 28 juillet 2011 à son Conseil Municipal de voter l'intention de retirer Cerville de la Communauté de Communes du Grand Couronné pour être intégrée à la Communauté Urbaine du Grand Nancy.

Les habitants surpris se sont déclarés assez rapidement et très massivement contre la méthode et contre le projet sur le fond. Une pétition a rassemblé 256 signatures alors qu'il y a 451 électeurs dans le village.

Sur la forme, les habitants dénonçaient le fait que (je cite) :

- La situation de Cerville n'était pas évoquée de manière explicite dans l'ordre du jour adressé aux conseillers municipaux pour le Conseil du 28 juillet 2011.

- Lors de la réunion du Conseil Municipal du 28 juillet 2011, le Conseil s'était engagé à demander à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale les enjeux sociaux, économiques et fiscaux pour la commune de Cerville, engagement non tenu.

---

[www.herveferon.fr](http://www.herveferon.fr)

6 place de Paris - 54 500 VANDOEUVRE-LES-NANCY

☎ 03 83 48 89 80 ☎ 03 83 29 07 82

- Dans cette même délibération du 28 juillet, le Conseil affirmait une discrimination à l'égard de Cerville pour la réalisation de projets intercommunaux : cette remarque concernait le projet de crèche intercommunale. Or, la délibération de la Communauté de Communes du Grand Couronné du 8 avril 2010 indiquait bien une décision s'appliquant à l'ensemble des communes de la Communauté de Communes du Grand Couronné et n'était donc pas discriminatoire.

- Jamais la population n'a été concertée et encore moins informée de ce projet de Madame le Maire avant cette délibération.

- Les communes du Grand Couronné et la Communauté de Communes du Grand Couronné n'avaient pas été informées de cette initiative. Leur avis n'avait pas été sollicité à l'époque.

- La seule et unique fois où la question de l'intégration de Cerville avait été évoquée au Conseil de Communauté Urbaine du Grand Nancy, c'est lorsque moi-même, j'avais posé la question. Le président m'avait alors répondu qu'il n'en était pas question ! La suite démontrera le contraire.

Madame le Maire de Cerville n'avait jamais évoqué ce sujet avant les élections municipales. Elle n'avait pas de mandat de la population pour prendre une telle décision et elle a toujours refusé le débat.

Sur le fond, les habitants avançaient plusieurs arguments, je les cite :

- Cerville était engagée dans un processus de développement solidaire dans la Communauté de Communes du Grand Couronné, dans une parfaite logique territoriale. L'abandonner serait une trahison dont les habitants auraient honte.

- Le rattachement de Cerville à la Communauté Urbaine du Grand Nancy signifie le démantèlement du Grand Couronné, alors même que les précédents rapports de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale mettaient en exergue la cohérence de cette intercommunalité et la pertinence de son projet de territoire. Si Cerville est en milieu rural, tournée vers le Grand Nancy pour son attractivité urbaine, ce serait un raccourci et donc une contre-vérité que de prétendre que cette commune trouve sa logique de bassin de vie dans le Grand Nancy.

- Les habitants souhaitent très nombreux conserver leur ruralité. C'est le choix de vie qu'ils ont fait en venant habiter à Cerville. C'est aussi une qualité de vie qu'ils ont choisie et qu'ils revendiquent.

- Ils redoutent d'être l'objet de transactions. Quel intérêt a le Grand Nancy à accueillir Cerville et pas les autres communes du Grand Couronné ?

- Ils redoutent qu'il s'agisse là d'un choix inconsidéré, irresponsable parce qu'aux conséquences non évaluées (transferts de compétences, imposition locale, conséquences économiques sur la mutualisation des ressources, etc.) et bientôt peut-être évaluées de façon partisane pour influencer la décision.

- Comment peut-on prendre une telle décision sans avoir étudié finement tout cela et sans l'avoir partagé avec la population concernée ?

- Enfin, la nécessaire continuité géographique prévue par la loi est une notion très relative.

A l'époque, les habitants avaient interpellé par écrit Monsieur le Président du Conseil Général de Meurthe-et-Moselle, Monsieur le Vice-Président de la Communauté Urbaine, rapporteur de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale, Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Grand Couronné, les députés Christian Eckert (membre de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale) et moi-même.

Aujourd'hui, Monsieur le Ministre, les choses s'accélérent parce que Monsieur le Préfet nous informe qu'un débat aura lieu devant la formation plénière de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale le 4 décembre prochain, notamment sur l'éventuel rattachement de la commune de Cerville à la Communauté Urbaine du Grand Nancy.

Cerville a sollicité Monsieur le Préfet pour obtenir ce rattachement par la mise en œuvre de la procédure de l'article L5214-26 CGCT. La Commission Départementale de Coopération Intercommunale restreinte sera réunie pour avis le 7 décembre prochain en Préfecture.

Monsieur le Ministre, ce rattachement est complètement illogique. Il est lié manifestement à des petits arrangements entre élus dans la perspective des prochaines élections.

La Communauté de Communes du Grand Couronné qui est contre le départ de Cerville perdra beaucoup d'argent dans cette manœuvre. Elle a mandaté un bureau d'études qui a évalué, compte tenu de l'attribution de compensation et de la dotation de solidarité versées à la commune, une diminution de 27% des recettes de la Communauté de Communes du Grand Couronné, **soit 784 000 euros**.

En conséquence, le départ de Cerville signifierait l'abandon pur et simple de tous les projets engagés par la communauté de communes (selon le Président de cette communauté de communes lui-même), sauf à faire supporter aux ménages l'augmentation inenvisageable de 100% de leur fiscalité dans le seul but de maintenir le financement des investissements prévus et des services en cours. J'ai eu connaissance du fait que la Communauté Urbaine du Grand Nancy propose de compenser ces 784 000 euros à la Communauté de Communes du Grand Couronné (sans que cela n'ait fait l'objet de la moindre information au Conseil de Communauté Urbaine du Grand Nancy).

Or, la règle même de la compensation est illégale parce qu'il n'y a pas de zones d'activités communes entre les deux intercommunalités. Pour cette raison, mais aussi parce qu'il n'y a pas de pérennité possible pour cette compensation, la Communauté de Communes du Grand Couronné est complètement opposée à ces propositions. Le Président de la Communauté Urbaine du Grand Nancy cherche à l'insu du Conseil Communautaire des solutions de mutualisation de prestations diverses pour cette compensation. Tout cela nous semble bien occulte.

Monsieur le Ministre, je pense très sincèrement que cette façon de faire n'est pas correcte et que les citoyens ne la partagent pas.

En m'adressant à vous, j'espère que vous pourrez intervenir pour que la raison revienne et que ce rattachement ne soit pas confirmé.

Je me tiens à votre disposition pour en parler directement avec vous.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes plus cordiales salutations.

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal line with a small mark above it, possibly initials.

